



DECISION N° 2024-152

Procédure adaptée relative à l'acquisition d'une machine de mise sous pli pour la direction des ressources humaines

Direction Commande Publique et Achats
Division Achats

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

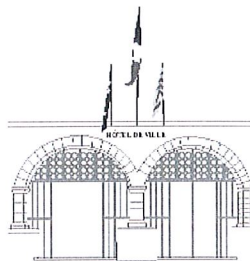
Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, il convient de conclure un marché concernant **l'acquisition, la livraison, l'installation et la maintenance d'un appareil de mise sous pli pour la Direction des Ressources Humaines ;**

Le marché comprend :

- L'acquisition d'un appareil de mise sous pli, estimée à 14 000 € HT,
- Un contrat de maintenance qui débutera à partir de la deuxième année, pour un montant estimatif de 2 000 € HT annuel.

Le marché est conclu pour une période de 5 ans, à compter de la date de notification du contrat. Le contrat de maintenance prendra effet à la fin de la période de garantie du matériel, qui est fixée à 1 an.

Les délais de livraison et d'installation du matériel seront de 15 jours ouvrés à compter de la notification.



Une lettre de consultation pour la mise en concurrence de trois fournisseurs a été transmise par mail le 27 novembre 2023. Cette lettre de consultation fixait la date limite de remise des offres au vendredi 1^{er} Décembre à 12h00 dernier délai.

Deux offres ont été réceptionnées dans les délais, celles-ci étant conformes administrativement, il a été procédé à leur examen et à leur analyse selon les critères énoncés ci-dessous et leur pondération.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1 - Prix (Acquisition + maintenance): Mode de calcul : (offre/moyenne des offres) x coefficient	60.0 %
2 - Valeur technique (au regard de la fiche technique) - Mode de calcul : (1-Note/10) x coefficient	30.0 %
3 - Durée de garantie proposée - Mode de calcul : (1-Note/10) x coefficient	10%

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

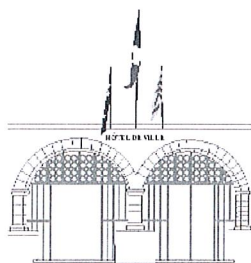
De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées, présentée par :

- la société Quadient France SA, 7 rue Henri Becquerel CS 30129 – 92565 RUEIL-MALMAISON, pour un montant d'acquisition de l'appareil de mise sous pli de 10862,70 € HT, pour un montant annuel d'abonnement à la solution de codification de 719,40 € HT, et pour un montant de 713,40 € pour la maintenance annuelle soit une dépense totale de 17 313,30 € HT pour la durée du marché, et une durée de garantie de 12 mois.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-2 du Code de la commande publique, le candidat non retenu a été informé par courriel en date du 22/12/2023, du rejet de son offre.

L'attributaire a été avisé par courriel en date du 22/12/2023, que son offre a été retenue.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **22 JAN. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369-20240122-185262-AV-1-1

Accusé reçu le : **22 JAN. 2024**

Affiché le : **22 JAN. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

